

Enseignement facultatif et la spécialité Culture musicale à Dumont d'Urville

Présentation et objectifs de l'option

L'option musique s'adresse à **tous les élèves musiciens**, sans obligation de niveau, ni d'inscription dans une institution particulière. Elle les invite à interpréter, re-crée des œuvres selon leurs goûts, par groupe ou de manière individuelle, sans obligation non plus de répertoire.

Qu'ils soient chanteurs, chanteuses, instrumentistes (tous instruments), musiciens débutants ou confirmés, l'option leur est ouverte. Seule compte la volonté partagée de faire de la musique en réalisant des projets musicaux personnels et exigeants.

Pop, Rock, Rap, Jazz, Savante... **toutes les musiques, tous les genres sont bienvenus, dans un souci de diversité des cultures et des pratiques.**

Cette option s'articule dès la classe de seconde **entre la pratique musicale et la culture musicale**. La première vise à la production de pièces musicales que l'on pourra donner en concert; la seconde plus théorique permet d'acquérir une réflexion sur la musique, dans ses enjeux et ses évolutions, ainsi devenue objet d'études. La culture artistique s'y construit et vient étoffer la pratique musicale indispensable à cette option.

Accès à l'enseignement et poursuite

Cet enseignement est fortement recommandé **aux élèves musiciens** souhaitant poursuivre leur formation musicale au lycée. Dès la classe de première en enseignement de spécialité, cette discipline rigoureuse permet à l'élève d'acquérir des savoirs dans le domaine de l'histoire de la musique, l'analyse, le commentaire d'écoute, en résumé des compétences en érudition. Il pourra aussi créer des liens transversaux avec les lettres et humanités (histoire de la musique, place de la musique dans la société, musicologie, sociologie), tout autant qu'avec les sciences plus dures (acoustique, neurosciences et musicothérapie, ingénierie du son).

Ainsi la spécialité permet aux élèves de poursuivre leurs études post-bac dans de très nombreuses filières qui ouvrent à plus de 200 métiers liés à la musique et au spectacle vivant. De la communication à la musicologie et la recherche, enseignement, la thérapie, la lutherie, la musique à l'écran... ce sont plus de douze filières que la Philharmonie de Paris a recensé (<https://metiers.philharmoniedeparis.fr/eventail-metiers-musique.aspx>).

En option facultative, l'essentiel des problématiques sont liées à la pratique musicale, l'élaboration de projets musicaux cohérents et aboutis, afin que les lycéens découvrent dans ce domaine d'expression personnelle les enjeux et contraintes de la création artistique, sans négliger une sensibilisation à la culture musicale.

Horaires

L'option et la spécialité (dès la classe de première) sont ouvertes à tous les élèves du lycée quel que soit leur parcours.

- En classe de seconde, l'option est enseignée en 3 heures hebdomadaires
- En première et terminale, l'option facultative consiste en 3 heures hebdomadaires.
- En spécialité, ce sont 4 h en première, et 6h en terminale.

Compétences attendues

Etre curieux des pratiques musicales, avoir une pratique régulière et sérieuse de la musique, vocale ou instrumentale, posséder un instrument, prendre des initiatives, des risques artistiques, être autonome, situer et enrichir sa pratique et sa culture en référence aux différents domaines de la création artistique contemporaine, situer et enrichir ses goûts personnels dans le domaine de la musique et de l'art, pour envisager un parcours de formation au lycée et au-delà.